

DEPOT LEGAL
N° LOT
199
1885

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —		

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 29 Octobre.

LA SITUATION ET LA PRESSE

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Le Siècle. — Jamais élections, dit ce journal, n'ont mieux montré que celle du 4 et du 18 octobre, la nécessité pour la France d'être gouvernée, de sortir du provisoire, d'avoir des ministères maîtres d'eux-mêmes et non à la merci des caprices de ceux qui aspirent à les remplacer. De ministère protégé par ses héritiers ou par ses rivaux, d'un gouvernement occulte fonctionnant à côté de l'autre, hors du Parlement ou dedans, la France n'en veut plus.

La République française. — Il ne s'agit pas d'établir un vaste programme de toutes les mesures à prendre, de toutes les réformes à obtenir. Ce programme, c'est aux ministres investis de la confiance de la Chambre qu'il appartient de le dresser et de le mettre en pratique. Si nous entendons demeurer dans la correction parlementaire et si nous voulons qu'il existe une responsabilité, c'est sur l'initiative hardie et féconde du gouvernement que s'élève l'opinion publique qu'il faut compter, c'est lui qui doit prendre et conserver la direction des affaires. Mais ce qui est dans le rôle des députés, c'est de faire un effort sérieux et puissant pour se grouper, pour effacer le souvenir des querelles d'hier, pour rendre vaine, par leur cohésion et leur discipline, toute opposition systématique. Le gouvernement saura certainement remplir son devoir ; pour cela, il faut qu'il existe et qu'il puisse durer ; il ne le peut qu'à la condition qu'une majorité solide et résolue se constitue immédiatement.

La Justice, organe de M. Clémenceau : « Il ne peut être question d'ériger en système l'usage du droit d'invalidation. Contre une tentative de ce genre, on verrait se lever l'unanimité des républicains soucieux de la liberté et de la justice. Aucun de ceux qui cherchent à dégager de bonne foi les leçons de la politique et les décisions de la nation souveraine ne permettrait que l'on corrompît ainsi le verdict électoral. »

Quand le pays dit qu'il réprovoie la politique du déficit à l'intérieur et de la guerre au dehors, ce serait une étrange façon de lui répondre que de casser son jugement et de l'obliger à une manifestation nouvelle. L'invalidation systématique serait une mesure de colère, une œuvre de rancune et de représailles qui, pour quelques-uns, tiendrait lieu de progrès et de réformes. Il y a mieux à faire qu'à annuler des élections. Il reste à organiser la République.

Nous consentirons à user du droit d'invalidation dans l'intérêt de la liberté électorale ; — dans un intérêt de vengeance politique, jamais. »

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Le Figaro. — L'idée des invalidations en masse, lancée par quelques frénétiques, n'a pas fait son chemin : on ne demande plus déjà que quelques invalidations « exemplaires » (je ne sais qui a inventé ce mot, il est drôle), et il ne serait pas extraordinaire qu'on renouât décidément à ces manières de Croquemitaine. En tout cas, je me permets de suggérer une idée à la droite : ce serait de ne pas supporter une seule invalidation et de répondre par une démission en masse à des procédés bêtement tyranniques.

Figaro. — Le mariage qui vient de se célébrer au château d'Eu est, au point de vue politique, le plus considérable qui ait été accompli en France depuis trois quarts de siècle.

L'Europe ! On peut dire qu'elle est aujourd'hui chez nous, au château d'Eu, dans la personne de ses princes et ses ambassadeurs ; et je ne sais pas à quelle date il faudrait remonter dans notre histoire pour trouver une pareille réunion de têtes couronnées et de personnes du sang royal ! C'est

plus imposant et aussi plus sincère que le parler célèbre d'Erfurth, car on peut répéter à l'adresse du roi Christian, de l'impératrice de Russie, du roi de Grèce, du roi Alphonse, d'autres encore, le mot d'une inscription fameuse : *Absens corpore anime præsens.* Oui, beaucoup de ceux qui n'ont pu venir sont là d'esprit et de cœur, unissant, dans leurs vœux intimes, la France à sa dynastie nationale !

Un prince de Galles, qui régnera demain sur 200 millions d'hommes ; une princesse de Galles, appelée à devenir impératrice des Indes ; une reine qui a assis ses enfants sur les trônes les plus puissants du Globe ; un grand duc de Russie, représentant la tzarine devant laquelle s'inclinent 800 millions de sujets ; trente à quarante princes ou princesses résumant en eux les intérêts, les aspirations et l'avenir des peuples, tout cela, c'est grand, et M. Floquet n'a pas tout à fait le même prestige !

On a parlé ces temps-ci de l'expulsion des princes comme revanche immédiate, des succès électoraux de leurs partisans. Eh bien ! faites, messieurs les républicains ; c'est le moment ! Allez à Eu saisir le comte de Paris et le duc de Chartres, entre les princes d'Angleterre, de Russie, de Belgique, de Danemark, et au milieu des ambassadeurs de toutes les puissances, pour les conduire à la frontière.

Ah ! la stabilité, désir ardent d'un pays lassé de provisoire et d'aventures, vous nous feriez souvenir du lieu où elle s'abrite, si nous pouvions l'oublier, et c'est votre imprudence qui nous tourne une fois de plus les yeux vers la royauté demeure qui en conserve les garanties précieuses.

Orientez-vous à l'aise sur le prochain Congrès, sur la prochaine Convention, sur tous les écueils où vous projetez aveuglément de nous conduire. La France regarde d'un autre côté, et le mariage d'Eu, sans précédent depuis un siècle dans ses annales, en lui montrant la solution tangible qu'accompagne déjà les sympathies de l'Europe, la rassure sur ses destinées.

Ph. de GRANDLIEU.

Informations

M. Waddington. — Nous pouvons affirmer, malgré les démentis des journaux officiels, que M. Waddington a donné sa démission d'ambassadeur à Londres.

M. de Freycinet a prié M. Waddington de rester à son poste jusqu'à la rentrée des Chambres ; M. Waddington a fait cette concession, mais en maintenant sa démission, voilà l'exacte vérité.

Mariage princier. — Le *Gil Blas* assure qu'il est question d'un prochain mariage entre la princesse Victoria de Galles et le duc d'Orléans, fils du comte de Paris.

Agitation ouvrière à Lyon. — La crise ouvrière vient d'entrer à Lyon dans une phase aiguë. Une sourde agitation règne dans les centres industriels, et la population ouvrière, excitée par des meneurs, ne raisonne plus et se laisse emporter par ses passions. Jeudi, les délégués se présentaient à la préfecture et demandaient à M. de Massicault l'autorisation d'aller manifester devant les magasins des fabricants. Hier, les syndicats faisaient fermer les ateliers de pliage, malgré les protestations des ouvriers eux-mêmes, qui voulaient livrer leurs pièces pour avoir du pain. Aujourd'hui, les syndicats reviennent à leur première manière, et ils mettent de nouveau en interdit les maisons qui ne peuvent accepter les tarifs de la commission mixte.

Pour bien comprendre l'importance de cette mesure, il convient de dire que le *plieur* est la

cheville ouvrière de l'industrie du tissage ; — le plieur est celui qui, après l'ourdissage, dispose la chaîne, c'est-à-dire la soie, sur le rouleau, pour être travaillée au métier. Si la plieur chôme, le tisseur est inévitablement condamné à l'inaction. Or, plusieurs ateliers de pliage ayant obéi à l'injonction du syndicat, c'est la fabrique arrêtée. Il est vrai que plusieurs ouvriers ont résisté aujourd'hui aux menaces des délégués. — Oseront-ils résister demain ?

En attendant, l'étranger qui fomenté les grèves chez nous, redouble d'activité pour vendre ses produits au détriment de l'industrie française.

Rome. — Le Pape avait écrit une lettre à l'empereur du Japon, le félicitant du progrès introduit dans l'empire et le priant de protéger les chrétiens.

Cette lettre portée par le vicaire apostolique du Japon méridional a été présentée solennellement à l'empereur, le 12 septembre dernier.

L'empereur du Japon s'est montré très satisfait et a promis de donner aux chrétiens la même liberté qu'aux autres japonais.

Il enverra à Rome un ambassadeur extraordinaire, porteur d'une lettre de remerciements pour Léon XIII.

Occupation de Than-Mai. — Une lettre du général de Courcy, annonce que l'expédition contre les pirates a recommencé.

La colonne Mourlan a passé avec un grand succès le fleuve Rouge à Hong-Hoa.

Le général Jamont est entré dans la forteresse de Than-Mai, après un effort qui a coûté huit hommes morts et cinq blessés grièvement.

Trois chefs commandant les Pavillons-Noirs ont été tués.

De son côté la colonne Négrier poursuit les pirates dans la portion de territoire comprise entre le canal des Bambous et le canal des Rapides.

A Madagascar. — Le contre-amiral commandant en chef met à l'ordre du jour de la division navale et du corps expéditionnaire de Madagascar les officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués dans la reconnaissance du 10 septembre.

Il signale pour belle conduite, notamment ; M. l'abbé Millour, aumônier de la *Naiade*, qui, sur la ligne des tirailleurs, a donné des secours aux blessés avec le plus grand dévouement.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 28 octobre, soir.

Paris assure que l'accord est conclu entre la France et l'Angleterre pour sauvegarder les intérêts des Français en Birmanie, dans l'éventualité d'une intervention anglaise en Birmanie.

CONFLIT HISPANO-ALLEMAND

Rome, 28 octobre.

Le pape a rendu sa décision comme médiateur dans l'affaire des Carolines : cette décision est favorable à l'Espagne. Elle vient d'être notifiée aux parties intéressées, l'Espagne et l'Allemagne, par l'intermédiaire de leurs représentants près du Vatican.

ACADÉMIE DES SCIENCES

GUÉRISON DE LA RAGE

Comme nous l'annonçons plus loin, la dernière séance à l'Académie des sciences, a été signalée par une importante communication de M. Pasteur sur la *rage* : elle a soulevé les applaudissements les plus chaleureux de toute l'Académie et des membres de la presse présents.

Il s'agit de prévenir ou de guérir la rage après morsure.

Jusqu'ici, la prophylaxie de la rage a fait des progrès réels, mais plutôt dans le domaine scientifique que dans la pratique. M. Pasteur, en opérant sur des chiens, en rendait réfractaires à la rage 15 ou 16 sur 20. Il traitait ces sujets par un virus de contrôle. Les chiens étaient ensuite soumis à une surveillance qui durait quatre mois et dépassait la durée d'incubation.

La méthode se serait prêtée difficilement à une mise en action immédiate et pourtant cette dernière condition était nécessaire lorsqu'il s'agit des morsures. Il fallait une méthode rapide, offrant une sécurité parfaite pour qu'on pût se permettre une épreuve sur l'homme.

Après des expériences sans nombre, on est arrivé à une pratique sûre et prompt sur les chiens, pratique qui peut être étendue à tous les animaux et à l'homme.

En prenant du virus à un lapin enragé, on l'inocule au chien par l'opération du trépan.

On lui communique ainsi la rage qui se déclare après une incubation de 15 jours ; de ce premier animal on passe à un deuxième, du deuxième à un troisième et ainsi de suite en pratiquant toujours ce mode d'inoculation. La durée d'incubation, après 20 ou 25 passages, se réduit à 10 jours. Cette durée se maintient encore pendant une vingtaine de passages, puis elle se réduit à 8 jours ; cette durée se maintient jusqu'à 80 et 90 passages ; et enfin on arrive à une durée inférieure à six jours.

En novembre 1882, on a commencé la série qui se continue sans autre virus que celui de lapins morts rabiques. On obtint un virus d'une pureté parfaite et toujours identique.

Si on détache de la moelle une longueur de quelques centimètres, en usant de précautions considérables et si l'on expose cette parcelle de la moelle à l'air sec, la virulence s'éteint plus ou moins vite selon l'état de la température.

On obtient ainsi un moyen de rendre un chien réfractaire à la rage. Pour cela, on place dans un flacon, contenant des matières chimiques desséchantes, de la moelle de lapin mort de la rage.

Chaque jour on inocule à un chien, soit sous la peau, avec une seringue, soit au cerveau, après l'opération du trépan, de la moelle délayée dans du bouillon stérilisé.

On commence par agir avec des moelles depuis longtemps exposées à l'air sec et par suite peu ou point virulentes et on continue avec des moelles plus récentes.

Le chien opéré, même par trépan, devient réfractaire à la rage. M. Pasteur a ainsi rendu 60 chiens réfractaires.

(A suivre).

RÉSULTATS par Communes des Élections

du 4 et du 18 Octobre 1885.

SCRUTIN DU 4 OCTOBRE

SCRUTIN DU 18 OCTOBRE

Cantons.	Communes	SCRUTIN DU 4 OCTOBRE														SCRUTIN DU 18 OCTOBRE								
		Volants.	Suffrages exprimés.	Cie Murat.	De Valon.	Bon Dufour.	De Lamber-terre.	Rozières.	Lachèze.	Talou.	Rey.	Calmon.	Capmas.	Cavole.	Duphénéux.	Voix perdues.	Volants.	Suffrages exprimés.	Bon Dufour.	De Lamber-terre.	Rozières.	Rey.	Voix perdues.	
ARRONDISSEMENT DE GOURDON.																								
Gourdon.	Gourdon	1354	1351	482	426	482	359	463	491	492	505	563	457	318	309	»	1262	1262	523	508	724	735	»	
	Milhac	118	118	77	73	83	72	30	40	22	39	17	13	3	3	»	116	116	75	70	44	44	»	
	Nozac	164	164	128	125	131	78	21	26	26	28	65	12	7	8	»	158	159	135	134	25	26	»	
	Payrignac	249	249	84	81	101	73	46	48	59	47	140	116	104	89	»	224	224	92	82	136	134	»	
	Rouffilhac	129	129	89	83	95	77	19	23	16	19	31	25	20	14	»	133	135	102	95	36	33	»	
	St-Cirq-Madelon	94	94	14	36	41	27	31	31	32	19	51	23	20	19	»	91	91	37	34	54	52	»	
	Saint-Clair	140	140	113	118	45	41	10	95	8	12	83	20	6	1	»	82	82	68	69	13	14	»	
	Saint-Projet	227	226	177	173	175	135	31	31	20	30	74	18	18	14	»	209	209	166	161	43	48	»	
	Souillaguet	138	138	113	113	114	55	10	11	10	13	72	14	13	14	»	138	138	99	90	38	47	»	
	Vigan (le)	450	450	393	382	388	233	34	42	36	39	192	31	18	16	»	446	446	370	368	71	70	»	
Totaux		3063	3059	1697	1610	1655	1140	695	838	721	761	1288	729	727	487	»	2859	2862	1667	1611	1184	1203	8	
Gramat.	Alvignac	199	199	134	123	133	126	28	43	21	27	59	34	34	26	»	198	198	148	148	49	50	1	
	Bastit (le)	127	127	89	62	81	55	4	3	3	3	80	41	43	33	»	114	114	101	99	13	12	1	
	Carlucet	248	248	85	53	73	17	1	2	»	»	240	170	170	108	»	129	129	108	96	11	8	7	
	Couzou	127	127	117	92	119	100	6	4	3	2	50	6	3	3	»	118	118	106	109	10	10	5	
	Gramat	1026	1027	627	575	620	567	244	252	185	270	300	169	158	162	»	1003	1000	634	629	348	349	4	
	Lavergne	153	153	103	94	99	78	»	5	2	2	82	48	46	44	»	149	149	114	115	28	27	1	
	Miers	297	297	120	96	132	101	130	186	114	130	90	36	23	25	»	294	294	170	163	124	126	1	
	Padirac	93	93	32	30	32	29	25	40	20	29	54	20	19	25	»	90	90	38	38	52	52	7	
	Rocamadour	380	380	269	261	279	244	72	82	66	66	80	31	31	29	»	353	353	274	271	80	76	»	
	Thégra	224	224	85	63	63	57	60	59	29	49	149	89	81	85	»	238	238	99	94	135	132	»	
Totaux		2874	2875	1661	1449	1631	1368	570	676	443	578	1184	644	608	600	»	2686	2683	1792	1762	850	842	26	
Labastide-Murat.	Beumat	117	117	83	80	80	67	31	31	27	33	19	2	2	2	»	115	116	82	82	32	32	»	
	Caniac	299	299	269	255	255	220	23	20	20	29	61	16	15	10	»	271	271	246	241	29	23	1	
	Fontanes-Lunegarde	164	164	130	84	96	71	41	47	10	57	84	15	12	13	»	152	152	116	115	33	36	»	
	Ginouillac	140	140	125	87	91	45	4	6	4	5	92	44	46	8	»	132	132	107	105	24	22	»	
	Labastide-Murat	407	407	321	271	267	233	94	93	70	107	94	35	10	5	»	394	394	269	269	114	122	»	
	Montfaucon	418	418	313	291	312	175	41	42	24	66	206	77	63	57	»	393	393	318	307	64	76	4	
	St-Sauveur-la-Val	72	72	70	65	64	32	3	3	6	11	35	»	»	»	»	68	68	62	61	5	6	»	
	Soulomès	116	116	105	102	94	81	6	8	7	6	28	14	5	4	»	109	109	97	96	11	14	»	
	Vaillac	129	129	84	84	83	72	44	43	34	45	22	1	2	1	»	133	133	87	87	43	47	2	
	Totaux		1862	1862	1500	1319	1342	996	267	293	202	359	641	204	155	100	»	1767	1768	1384	1363	355	378	7
Martel.	Baladou	161	163	91	81	97	77	50	69	55	61	26	7	4	5	»	159	159	108	106	51	51	1	
	Cazillac	357	357	54	49	59	51	294	305	290	291	10	3	3	3	»	349	349	58	58	294	298	5	
	Cressensac	324	325	96	84	95	89	215	230	209	214	32	8	9	6	»	324	324	115	115	209	203	»	
	Creyse	324	324	104	100	109	95	113	122	111	115	14	2	4	2	»	224	224	101	99	118	120	1	
	Cuzance	317	317	68	52	79	55	194	211	187	191	85	42	44	44	»	285	285	100	100	181	182	»	
	Floirac	227	227	95	90	97	99	126	134	124	137	7	4	4	4	»	225	225	98	100	124	125	»	
	Martel	718	716	213	197	254	244	443	505	436	479	54	13	8	4	»	685	685	243	254	420	433	6	
	Montvalent	206	206	91	86	97	107	102	117	80	97	34	2	2	3	»	205	205	99	103	106	104	3	
	St-Denis	229	229	77	73	80	74	144	153	141	147	9	3	3	1	»	235	235	83	83	150	151	3	
	Sarrazac	296	296	100	98	106	90	171	177	167	170	31	16	17	15	»	291	291	110	110	175	174	10	
Totaux		3059	3060	989	910	1073	981	1861	2023	1790	1892	302	100	98	87	»	2982	2982	1115	1128	1828	1836	29	
Payrac.	Calès	170	170	123	109	129	94	16	31	11	14	74	28	25	24	»	166	164	124	124	43	38	1	
	Fajoles	162	162	120	111	131	95	40	45	35	43	19	2	3	2	»	159	159	128	115	38	32	3	
	Lamothe-Fénelon	213	213	150	142	159	131	44	61	37	51	33	19	10	5	»	213	211	156	150	59	57	»	
	Loupjac	158	158	130	125	139	129	13	20	14	14	23	7	13	5	»	162	162	135	128	30	28	»	
	Masclat	200	200	177	168	177	87	15	20	14	14	94	11	9	7	»	193	193	155	138	46	44	2	
	Payrac	355	355	204	164	201	147	114	126	110	116	116	59	32	13	»	352	352	222	207	135	132	6	
	Reilhaguet	182	182	104	102	114	66	66	69	64	63	51	9	8	8	»	185	186	122	117	66	63	»	
	Roc (le)	263	263	153	137	178	106	56	103	54	73	96	40	54	19	»	266	266	195	184	75	77	1	
	Totaux		1703	1703	1161	1058	1228	855	364	475	339	388	506	175	154	83	»	1696	1695	1237	1163	492	484	13
	St-Germain.	Concorès	330	330	137	123	123	90	109	179	174	192	130	25	42	15	»	310	311	147	147	150	164	2
Frayssinet		262	262	132	147	121	102	104	116	90	127	58	16	15	15	»	259	258	123	117	136	139	1	
Lamothe-Cassel		163	164	95	95	92	75	61	41	68	70	38	4	4	4	»	160	161	98	95	62	65	1	
Montamel		95	95	73	73	72	46	23	24	23	29	25	»	»	»	»	91	91	67	67	24	24	»	
Peyrilles		325	325	261	260	261	250	59	59	55	67	27	1	»	»	»	331	330	266	258	67	76	»	
St-Chamarand		207	207	161	152	155	131	43	41	36	56	35	7	4	3	»	203	203	146	140	57	63	»	
St-Germain		320	320	103	90	92	72	191	202	189	223	67	19	21	15	»	316	316	115	112	196	201	»	
Soucirac		117	117	96	97	95	84	17	17	16	19	19	3	3	2	»	116	116	97	97	17	17	3	
Ussel		94	94	59	59	57	49	35	35	34	41	6	»	»	»	»	93	93	54	48	39	44	»	
Uzech		266	266	107	104	101	19	172	177	171	188	84	1	4	1	»	265	264	84	74	179	189	2	
Totaux		2179	2180	1224	1200	1169	918	814	891	856	1012	489	76	73	55	»	2144	2144	1197	1155	937	982	9	
Salviac.	Dégagnac	555	553	378	361	373	311	124	125	113	129	133	56	46	47	»	539	540	293	294	239	240	6	
	Lavercantière	234	234	100	99	99	60	128	129	125	129	51	4	4	4									

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Mgr l'Evêque de Cahors vient de donner un nouveau témoignage de bienveillance à MM. les Chapelains de Roc-Amadour en nommant chanoine honoraire M. l'abbé Nègre.

Ecole primaire supérieure. — Par décision en date du 15 octobre courant, M. le ministre de l'instruction publique a approuvé la création d'une école primaire supérieure de garçons, à Luzech.

Contributions indirectes. — Par décision du 21 octobre courant, M. Prunieras Pierre Etienne, surnuméraire de direction des contributions indirectes à Chateauroux, a été nommé surnuméraire du service actif à Cahors, en remplacement de M. Milhau, non acceptant.

Acte de probité. — Le jeune Labro Ernest, âgé de 9 ans, élève au lycée de Cahors, demeurant chez son père coiffeur, boulevard Gambetta, ayant trouvé une bourse en or sur la voie publique, s'est empressé de la remettre au bureau de police, où le commissaire la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vols. — Dans la nuit du 12 au 13 courant, des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans le bureau de poste de Martel; déjà ils avaient forcé le contrevent et brisé un carreau de vitre lorsque la directrice du bureau se réveilla. Au bruit qu'elle fit en se levant, les voleurs prirent la fuite.

Le soir du même jour, vers sept heures et demie, au moment où M. de Montmaur était à diner, on s'est également introduit, à l'aide d'escalade, dans le château de la Rue, et après avoir fracturé les meubles de la chambre de M. de Montmaur fils, on s'est emparé d'une grande quantité de bijoux et d'une somme de 300 francs.

Les procédés employés par les auteurs de ces deux crimes rappellent ceux des voleurs de Roc-Amadour, et tout porte à croire que les coupables sont les mêmes.

La justice informe.

Mort de M. Forquenot.
Nous apprenons la mort de M. V. Forquenot, ingénieur en chef du matériel et de la traction du chemin de fer d'Orléans, enlevé en quelques jours par une fluxion de poitrine, à l'âge de soixante-sept ans. Ingénieur éminent, dit le *Moniteur universel*, estimé entre tous, M. Forquenot jouissait dans l'industrie des chemins de fer d'une réputation européenne. Membre de toutes les commissions techniques spéciales, il faisait autorité, et sa perte sera cruellement ressentie par le génie civil tout entier.

La catastrophe de Chancelade.
— La catastrophe de Chancelade est plus terrible qu'on ne le pensait au premier abord. Les carrières sont totalement détruites. La montagne entière, sur plus de 1,000 mètres carrés, s'est affaissée; des fissures profondes, des crevasse, un échevêtrement de blocs énormes, des trous formidables creusés subitement, tout cela s'est produit en une minute.

Devant les carrières existaient une dizaine de maisons et diverses servitudes. Le déplacement de l'air a emporté subitement ces bâtiments, où heureusement ne se trouvait personne.

Dans le chemin qui passe devant les carrières, le sieur Mazet, sa femme, sa fille, et son jeune neveu qui le traversaient ont été subitement ensevelis par l'éboulement. Une autre personne, emportée par l'air, à 20 mètres plus loin, dans un pré, a été seulement contusionnée.

Devant la voie du chemin de fer, d'énormes blocs surplombent, menaçant de tomber sur la montagne. C'est un véritable chaos, les arbres sont déracinés, les terres soulevées, des crevasse ouvertes.

Tout le village d'Empeyroux est détruit. Dans diverses maisons, on a retrouvé les cadavres d'un enfant et de deux femmes dont la tête a été absolument broyée.

Dans une autre, une femme étant assise soignant son enfant malade, l'enfant a été retrouvé mort ce matin à 10 heures, la femme a été retirée vivante, mais fortement contusionnée.

Dans l'intérieur de la carrière, sont ensevelis quatre ouvriers. Le préfet, le général Blot, la municipalité de Périgueux, les magistrats, la gendarmerie, etc., sont sur les lieux; des secours sont organisés sous les ordres de l'ingénieur du département.

Une compagnie du 50^e de ligne, avec des bèches et des pioches, travaille vigoureusement. Malheureusement, des impossibilités matérielles s'opposent au sauvetage des ouvriers des carrières. L'essai tenté ce matin représentait un tel danger qu'on y a renoncé.

Si l'accident était arrivé dans la semaine, plus de 100 ouvriers, travaillant habituellement dans la carrière, seraient perdus.

L'accident est dû à une oscillation du terrain de droite à gauche, dont la cause est inconnue. A 4 heures du soir, des éboulements partiels se produisaient encore. A chaque instant, les eaux envahissent les galeries souterraines.

Les éboulements continuent dans les carrières de Chancelade. La montagne s'affaisse de plus en plus.

On recherche toujours les ouvriers ensevelis. Tentatives infructueuses! On craint que tous aient péri.

Les pluies empêchent les fouilles, et l'on redoute de nouveaux éboulements. Désastre immense!

Percepteurs. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 19 octobre, M. Auguste-Maurice Combarien, percepteur surnuméraire, nommé récemment percepteur de Camburat, est nommé percepteur à Bach, en remplacement de M. Poujade appelé à la perception de Cazas-Mondenard (Tarn-et-Garonne).

M. Mathurin-Hippolyte Bousset, percepteur à Egletons (Corrèze), est nommé à la perception de Camburat.

Crue du Lot. — Par suite des pluies continuelles que nous subissons depuis quelques jours, le Lot a éprouvé une crue qui commençait à inspirer de sérieuses inquiétudes aux riverains. Cette après-midi les eaux baissent rapidement.

Académie des sciences. — Lundi, à la séance de l'Académie des sciences, M. Pasteur a fait une conférence sur la rage; il a fourni les preuves qu'il guérissait des hommes atteints d'hydrophobie.

Il a été fort applaudi. M. le docteur Vulpian a corroboré ces preuves, en rappelant le succès dans les expériences dont il fut témoin.

M. Deprez a communiqué le résultat des expériences pour la transmission de la force motrice de quarante chevaux vapeurs sur quatre-vingt transmis de Creil à la Villette. Succès complet.

Épidémie. L'épidémie de variole qui sévit depuis assez longtemps à Périgueux semble diminuer sensiblement d'intensité.

Adjudication. L'adjudication des travaux pour la construction d'une école communale de garçons à Fumel, a eu lieu dimanche, 25 octobre, à la mairie. Les travaux ont été confiés au sieur Dumas, entrepreneur à Libos.

Pension de retraite. — Jusqu'à présent, les professeurs spéciaux attachés aux écoles primaires supérieures ne jouissaient pas des bénéfices de la pension de retraite. Le *Journal officiel* vient de publier un décret du président de la République, contre-signé par MM. René Goblet et Sadi-Carnot, et portant que désormais les professeurs spéciaux de langues vivantes, de dessin, d'agriculture, de gymnastique et de chant, auront droit à l'application des dispositions de la loi du 9 juin 1854 sur les pensions civiles, lorsqu'ils seront pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement dont ils sont chargés.

Eboulements. — A la suite des pluies persistantes de ces jours-ci, il s'est produit de nouveaux éboulements dans les remblais argileux de la ligne ferrée de Cahors à Montauban, aux abords de la station de Borredon.

Samedi matin, les trains de voyageurs montant et descendant n'ont pu passer sur ce point, et un service de transbordement a dû être immédiatement organisé.

Et, pourtant à mon tour, poursuivait-il violemment, je pourrais vous crier : Prenez garde !... Si meurtri, brisé, affolé par vos soupçons, j'allais oublier cette loi chrétienne qui défend d'attenter à sa propre vie ! Si j'aimais mieux mourir que renoncer à mes projets, à mes illusions, à ces espérances que j'ai bâties sur vos paroles et dont vous abattez l'édifice d'un souffle ! Si, en sortant d'ici, où, tout de suite, sous vos yeux, j'allais l'emporter dans la tombe, ce secret que vous prétendez m'arracher avant l'heure !

Tout cela n'était guère que de la déclamation calculée, emphatique, théâtrale et de mauvais goût. Mais c'est à ces tirades, à ces mouvements de la scène que se laissent piper le plus souvent les femmes novices en amour.

L'énergie, chez Hélène, n'excluait point la naïveté. D'ailleurs, l'accent, la mimique, le masque arrivaient chez Roland à ce degré, à cette puissance, à cette perfection de naturel que, seuls, les artistes d'un immense tableau peuvent atteindre.

Ce fut à la belle limonadière de trembler, de pâlir et de s'exclamer avec des larmes dans la voix :

— Oh ! vous ne feriez pas cela !
Pour toute riposte, le filleul de madame Mazerolles tira à moitié un pistolet de sa poche. Un suicide allait-il s'accomplir ? La jeune fille ferma ses paupières. Roland n'eut que le temps de la soutenir. La joie, l'orgueil de la victoire éclataient sur ses traits :
— Non ! je ne ferai pas cela ! s'écria-t-il, car vous avez eu beau me méconnaître et m'outrager, je sens que Dieu m'ordonne de vous idolâtrer !

Curieuse expérience. — Une épidémie de fièvre typhoïde sévissait à Auxerre en 1882. On l'attribua à la nature des eaux de table. Des écuries se trouvaient à peu de distance des sources incriminées. On en lava le sol avec soin et on y répandit de l'ocre jaune et le produit de la distillation d'eau de noyau de cerises. Au bout d'un peu de temps, l'eau se teintait en jaune et exhalait l'odeur du kirch. On renouvela l'expérience tout près d'une autre source et on y répandit une solution d'aniline : demi-heure après l'eau sortait rougeâtre.

Avis aux propriétaires qui entourent leurs puits d'étables, de fosses d'aisance et de tas de fumier. Puisque le vin nous manque, tâchons au moins d'avoir de l'eau bien pure.

THÉÂTRE DE CAHORS
Direction de M. A. Hostermann.
Samedi 31 octobre 1885.
DÉBUT DE M. KINON, PREMIERE BASSE
PREMIERE REPRESENTATION DE
SI J'ÉTAIS ROI
Opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. d'Henner et Brésil, musique d'Adolphe Adam
LE SPECTACLE COMMENCERA PAR
LA VEUVE AU CAMÉLIA
Comédie-Vaudeville en 1 acte.

SALONS DU CAFÉ TIVOLI
Concert des « Enfants de Cahors. »
(à 8 heures 1/2 du soir.)
PROGRAMME DU VENDREDI 30 OCTOBRE 1885.
Allégo militaire X...
Les Diamants de la Couronne (fantaisie) Auber.
Grand air du Chalet Adam.
Valse Beaucourt.
Fra-Diavolo (fantaisie, 1^{re} audition) Auber.
Arlette-Polka Tilliard.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU
SUD DE LA FRANCE
Anonyme en formation — Capital : 10 Millions
DIVISÉ EN 20.000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Qui sont mises au pair à la disposition du Public
JOUISSANCE DU 15 NOVEMBRE 1885

L'ÉTAT GARANTIT 5 % l'an
(Amortissement compris), pendant la Concession (99 ans)
Sur le Capital actions et obligations de la C^e
(Loi du 17 Août 1885)
La concession comprend, à titre définitif, la ligne de Meyrargues à Grasse par Draguignan (188 k.), et, à titre éventuel, les lignes de Grasse à Nice, Draguignan à Digne et St-André à Nice (230 k.)
VERSEMENTS : 50 Fr. en souscrivant, 200 — à la répartition.
Titres au porteur ou nominatifs.
ON SOUSCRIT : LE JEUDI, 29 OCTOBRE
ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE
A PARIS : Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire et Bureaux de quartier, Société Marseillaise (succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin;
A MARSEILLE : Société Marseillaise, 63, rue Paradis.
L'admission à la cote officielle sera demandée.
Statuts et prospectus seront envoyés sur demande.

Mon salut est dans cette passion ! Hélène partez avec moi ! Soyez à moi ! Soyez ma femme ! Je ne serais pas seulement un homme heureux qui vous devra le bonheur donné : je serais un honnête homme qui vous devra l'honneur rendu !
Ce n'étaient plus Lekain ou Talma qui parlait. Notre héros était sincère. Il n'en devenait que plus dangereux. Il ne faut pas oublier ceci : Hélène aimait.
Un soupir gonfla les lignes nobles de sa poitrine et elle sourit, entre ses pleurs, au jeune homme qui la tenait entre ses bras. Puis, elle se dégagea brusquement. Sous ses paupières à demi closes, dans la nuit de son imagination, la figure défiante et sérieuse de Vidocq s'était montrée, de Vidocq, qui, le matin, lui avait tracé un plan de conduite dont elle avait juré de ne point se départir :
— Ainsi, interrogea-t-elle, vous m'attendrez, cette nuit, à l'hôtel Mazerolles ?
— Où vous irez, j'irai. Je vous accompagnerai à la rue des Maçons.
Elle rectifia :
— Vous m'y précéderez. Je viendrez vous y rejoindre.
— Je vous y précéderai, soit. Excusez-moi, si tout à l'heure, je n'ai pu dominer une émotion déterminée, par des souvenirs que vous avez vous-même qualifiés de sinistre. C'est pour vous que je redoutais le contact de ces souvenirs. Pour ma part, je n'ai rien à démêler avec les ombres qui, s'il en existait, pourraient hanter ce logis.
PAUL MAHALIN.
(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
65
LA BELLE LIMONADIÈRE
TROISIÈME PARTIE
LA REVANCHE DE VIDOCQ
I
L'UNIFORME DU GÉNÉRAL
— Mais regardez-vous donc, monsieur Roland, et dites-moi si, à ma place, vous ne seriez pas tenté de croire que vous avez été acteur dans le drame dont vous prétendez connaître le héros...
— Moi !
La jeune fille frappa du pied :
— Encore une fois, prenez garde ! Ce que j'ai consenti à entendre de vous, d'autres pourraient fort bien vous forcer à le dire. C'est à eux que je m'adresserai, s'il le faut.
— Vous feriez cela...
La belle limonadière répliqua d'un ton sombre et farouche :
— J'entends que mon père soit vengé.
Il y eut un nouveau silence.
Nous avons comparé tout à l'heure cet entretien à un duel. Dans un duel, quand les adver-

saires sont d'adresse et de valeur égales, le moment le plus solennel est celui où ils se reposent appuyés sur leurs épées.
Ce moment suffit à Roland pour reprendre ses sens et combiner son jeu. Il avait eu le désavantage dans le premier engagement. Ce fut lui qui attaqua dans la seconde passe :
La plupart des grands comédiens ne sont pas au théâtre : Vidocq nous l'a prouvé dans le chapitre précédent. Il ne sont pas dans les villes non plus. Les campagnes en fournissent au moins autant que le conservatoire. Le filleul de madame Mazerolles avait été élevé au village. A une somme d'audace supérieure il joignait une dose d'astuce remarquable.
— Agissez selon votre conscience, répondit-il avec une amertume froide. Dénoncez-moi ! accusez-moi ! faites-moi arrêter, au besoin !... Aussi bien tout m'accuse et me dénonce depuis qu'entraîné par la force qui me subjugué, je me suis associé volontairement, — oui, volontairement — à votre œuvre... Rien au monde, en effet, ne m'obligeait à vous faire des confidences, une promesse. Recherchez, découvrez, punir le vrai coupable, c'est l'affaire de la justice, c'est la vôtre, et non la mienne. Quel intérêt ai-je là-dedans, sinon celui de servir — à mes dépens peut-être — une femme devant laquelle je me prosternerai encore, malgré son erreur et ses menaces ?...
Donc je ne me révolte pas, je ne proteste pas, je ne me justifie pas. Je comprends vos impatiences je leur pardonne et je me tais. Que dis-je ! je bénis votre main, même quand elle me soufflette la joue et quand elle me broie le cœur !...
Il s'était redressé, animé, transfiguré.

Bibliographie

La bibliothèque utile vient de s'augmenter de deux nouveaux volumes l'un d'un caractère essentiellement pratique *La médecine des accidents* par le Dr Broquière, indique les moyens faciles, pratiques, à la portée de tous, de parer aux premières nécessités qui se présentent au moment où vient de se produire un accident; le second intitulé *A travers le ciel*, dû à la plume d'un savant mathématicien, M. Amigues, expose l'histoire des grandes découvertes astronomiques et notamment celles dues aux géomètres français. (N° 88 et 89 de la collection 0,60 c. le volume, chez tous les libraires).

Rayac (Lozère), le 9 Juillet 1885. La santé pour trente sous! Je manquais d'appétit, j'avais dans l'estomac une sensation de défaillance effrayante, avec tiraillements douloureux et crampes et j'avais dans la bouche une saveur très désagréable. La nourriture semblait augmenter cette défaillance à tel point qu'après chaque repas, je tombais assoupi. Mes yeux étaient caves et jaunâtres, j'étais toujours fatigué; idées noires, vertiges, constipation, peau sèche et brûlante, etc. Le mal était arrivé à un tel point que je vomissais tout ce que je prenais, je croyais ma fin prochaine, tant je souffrais. Enfin, j'eus la bonne idée d'essayer vos Pilules suisses; après en avoir pris une boîte

à Fr. 1.50, j'ai été complètement rétablie. Recevez mes félicitations pour votre remède, qui m'a rendu la vie et je vous autorise à faire de ma lettre tel usage qu'il vous semblera. Echaubard, Directeur de l'école publique; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

INJECTION BROU

ZINCO-SARURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRE, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SUCRAGE DES VINS

Décret du 22 juillet 1885.

La Maison Michaud-Larivière fils, informe les vigneron du Lot et des départements limitrophes, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné, conformément à la loi du 22 juillet dernier, l'autorisation de tenir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vins.

Le décret réduisant considérablement les droits, la maison Michaud-Larivière fils, fera bénéficier de cette réduction les vigneron qui voudront bien s'adresser à elle pour le sucrage de leurs vendanges.

Ils n'aurait qu'à se conformer au règlement mis en vigueur par l'administration des Contributions Indirectes, règlement dont il leur sera donné connaissance.

MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, Place du Marché.

AVIS

Aux personnes désirant faire le Commerce d'épicerie et denrées coloniales en détail.

La Maison Coustillas Jeune, rue de Bordeaux, à Périgueux, fournit à d'excellentes conditions toutes les marchandises nécessaires au commerce d'épicerie et denrées coloniales en détail. Les envois sont faits avec soin; tous les articles livrés sont de vente facile et courante. Large crédit à toute personne solvable.

Tous renseignements et prix sont adressés sur demande aux personnes désirant monter un magasin.

Adressez les ordres à M. COUSTILLAS Jeune, Maison de gros, rue de Bordeaux, à Périgueux.

SUCRAGE DES VENDANGES

Entrepôt de sucres brut; Sucres cristallisés; Sacre de maïs; Raisins de Corinthe, nouvelle récolte.

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

ÉPICERIE PARISIENNE
6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

DROGUERIE INDUSTRIELLE
A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Epruvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysosompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

A VENDRE
UN TERRAIN

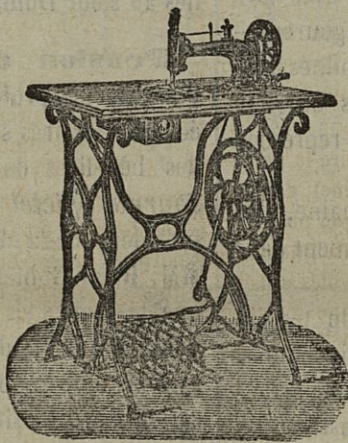
Situé sur le cours Fénélon, attenant à M. Ficat.

S'adresser à M. Pouget, notaire à Cahors, ou à M. Escrouzailles, entrepreneur de charpente.

Facilités pour le paiement.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^m

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

LA BOURSE MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Indications et Conseils aux rentiers, actionnaires, ou quiconque veut augmenter ses revenus ou s'en créer.

Avec 1,500 fr. de capital on se fait 1,500 fr. de rente.

Avec 3,000 fr. de capital on se fait 3,000 fr. de rente par la rente française.

Justification par la cote officielle.

Avec une somme moindre on peut faire d'autres opérations donnant de bons bénéfices mensuels.

Parti à tirer des valeurs dépréciées.

Avance sur tous titres cotés ou non cotés

Formations de sociétés industrielles, commerciales et financières; émissions d'actions pour la constitution de ces sociétés.

FRUOSSARD & C^{ie}, banquiers
15, boulevard Poissonnière, PARIS

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX

PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet dernier, M. le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons (avec la réduction des droits), aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

JEAN CANGARDEL ET FILS.

EXPOSITION

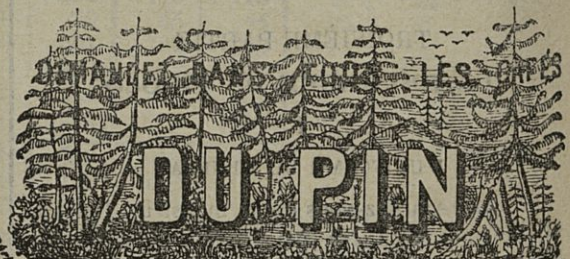


CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.